



Attention – Veuillez prendre connaissance des changements apportés au document que vous avez reçu en juin.



ATTENTION – ATTENTION
2 demi-journées
Les parents qui ont besoin du service de garde doivent **obligatoirement inscrire leur enfant à ces demi-journées**, et ce, même si leur enfant est déjà inscrit au service de garde.
Formulaire obligatoire

La rentrée scolaire primaire 2022-2023

| | | |
|--------------------------------------|--|------------------|
| Lundi 29 août et Mardi 30 août | Tous les groupes de 1 ^{re} à 6 ^e année (6 ans à 12 ans) | 7 h 40 à 10 h 30 |
| À partir du mercredi 31 août | Tous les élèves du primaire sont attendus à l'école | 7 h 40 à 15 h 02 |

Attention – si le gouvernement n'annonce pas d'entente avec le transporteur d'autobus scolaires d'ici lundi, vous devrez venir reconduire votre enfant à l'école. Par ailleurs, les élèves transportés par berline  selon transportée dès lundi.

La rentrée progressive du préscolaire 2022-2023

→ Les parents recevront **un appel ou un courriel personnalisé** pour connaître le rendez-vous de leur enfant d'ici le 19 août.

| | |
|--------------------------------------|---|
| Lundi 29 août et Mardi 30 août | Horaire personnalisé sur rendez-vous avec l'enseignante |
| À partir du mercredi 31 août | 7 h 40 à 14 h 22 Départ des autobus de l'école : 15 h 10 |

Convocation à l'Assemblée générale de parents

Date : Le jeudi 15 septembre

- Formation du **conseil d'établissement**
- Présentation du rapport d'activités 21-22 : CE
- Nomination d'un parent qui représentera notre école au conseil d'administration de la CSSMB
- Formation de l'**Organisme de Participation des Parents (OPP)**

Important

Rencontres de parents pour la rentrée scolaire

| | | |
|-------------------------------|--|--------------------------|
| Mardi 6 septembre | 1 ^{re} année et 2 ^e année régulier et accueil | 18 h 30 à 19 h 30 |
| Jeudi 8 septembre | Préscolaire régulier et accueil | 18h30 à 19h30 |
| Jeudi 15 septembre | Assemblée générale | 18 h 30 à 19 h 30 |
| | 3 ^e année et 4 ^e année régulier et accueil | 18 h 30 à 19 h 30 |
| | 5 ^e année et 6 ^e année régulier et accueil | 19h30 à 20h30 |

**Veillez noter
les
changements
des heures de
rencontres.**

Frais scolaires

Les frais pour le matériel scolaire périssable varient selon le degré. **Vous devrez acquitter la facture reçue par courriel dès sa réception.**

Vous pouvez effectuer le paiement :

- **par internet** (avec le numéro de référence de la facture)
- **par chèque** au nom de l'école Jean-Grou (indiquez le nom et prénom de votre enfant ainsi que la note « matériel périssable »).

Pour les [fournitures scolaires](#), vous devez vous les procurer **avant le lundi 29 août** dans le magasin de votre choix.

Les fournitures scolaires et les vêtements de votre enfant doivent tous être **identifiés** à son nom.



Autobus scolaire

Le Service du transport scolaire acheminera directement aux écoles les cartes d'autobus. Votre enfant recevra sa carte d'autobus à l'école dans les premiers jours d'école.

Le mercredi 24 août, vous obtiendrez en ligne toutes les informations relatives au transport scolaire de votre enfant sur le site internet du CCSMB, www.csmb.qc.ca/transport :

- ✓ Le numéro de l'autobus;
- ✓ Le lieu de votre arrêt;
- ✓ L'arrêt où l'enfant doit attendre l'autobus;
- ✓ L'heure de passage de l'autobus, matin et après-midi.



Votre enfant doit être à l'arrêt au moins **10 minutes avant l'heure indiquée** et **sa carte d'autobus doit être accrochée à son sac d'école.**

Le règlement demande qu'un adulte soit présent à la montée et à la descente des enfants du **préscolaire.**

Dû au grand nombre d'élèves ayant besoin d'être transportés à l'école Jean-Grou, prenez note qu'aucune demande de courtoisie ne sera acceptée pour l'année scolaire 2022-2023.

Sécurité et circulation autour de l'école

La sécurité des élèves est une **priorité**, nous vous prions de bien respecter les consignes suivantes lors de l'arrivée et du départ des élèves:

| | |
|---|---|
| Si votre enfant prend l'autobus | <p>Tout au long de l'année, les autobus scolaires déposent et reprennent les enfants en toute sécurité au débarcadère.</p> <p>Aucun autre véhicule n'est autorisé dans le débarcadère durant ces heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matin : 7 h 40 à 7 h 50 - Fin de journée : 15 h 02 à 15 h 10 |
| Si votre enfant est marcheur | <p>Les enfants marcheurs entrent par la porte de la cour située sur la rue Tassé.</p> |
| Si votre enfant est marcheur et que vous venez le chercher en automobile | <p>Vous vous stationnez et sortez de votre véhicule pour reconduire votre enfant à l'entrée de la cour. Les véhicules ne doivent pas s'immobiliser au milieu de la rue ni devant le débarcadère.</p> |



Service de garde

MERVEILLES

Le Royaume des



Si vous souhaitez avoir accès au **service de garde le lundi 29 août et mardi 30 août**, vous devez inscrire **obligatoirement** votre enfant à servicedegarde.jean-grou@csmc.qc.ca, en donnant les informations suivantes :

Nom de famille : _____ Prénom : _____

| Date | | | Choix |
|---------|--------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| 29 août | <i>Au service de garde seulement</i> | Après 10h30 | 11,00\$ <input type="checkbox"/> |
| | | Journée complète (7h à 18h) | 11,00\$ <input type="checkbox"/> |
| 30 août | <i>Au service de garde seulement</i> | Après 10h30 | 11,00\$ <input type="checkbox"/> |
| | | Journée complète (7h à 18h) | 11,00\$ <input type="checkbox"/> |

→ **L'horaire régulier** du service de garde et du service de dîner débute le **mercredi 31 août**.

→ Pour toutes questions, vous devez communiquer avec la technicienne du service de garde au **514-747-1260 poste 2**.

→ Pour toutes informations supplémentaires, visitez le site internet de l'école : [service de garde](#).

Service du dîner

Des frais de **3,50 \$ par jour par élève** s'appliquent à la surveillance du midi.

Collation et lait-école

→ Les élèves recevront une collation et du lait vers la troisième semaine de septembre, du mardi ou vendredi.

→ Prévoyez une collation santé pour votre enfant les lundis.



Jours de pluie

Prévoyez :

- un imperméable,
- un chapeau,
- et des bottes de pluie.



Les élèves iront à l'extérieur pour oxygéner leurs poumons et se dégourdir les jambes. C'est nécessaire pour le bon fonctionnement du cerveau!



Dates à retenir

| | |
|----------------------|---|
| Vendredi 2 septembre | Fête de la rentrée avec les familles |
| Lundi 5 septembre | Congé- Fête du travail |
| Semaine du 6 octobre | Photos scolaires |



Calendrier scolaire 2022-2023

Le [calendrier école Jean-Grou 22-23](#) se retrouve sur le [site web de l'école](#)

Fiche santé - Autorisation de sorties dans le quartier et diffusion de photos et vidéos

Votre enfant recevra une fiche santé, l'autorisation de sorties dans le quartier et l'autorisation de diffusion de photos et vidéos dès le premier jour d'école.

**Veillez les compléter et les remettre, au plus tard,
le mercredi 7 septembre 2022.**

Site de l'école Jean-Grou

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez consulter le site internet de l'école : <https://jean-grou.ecolesaintlaurent.ca/>.



Bienvenue à l'école Jean-Grou!